

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ACCEPTER L'OFFRE D'AGNICO EAGLE ABITIBI ACQUISITION CORP., FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE, VISANT L'ACHAT DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE O3 MINING INC., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME CI-APRÈS) QUI POURRAIENT ÊTRE MISES EN CIRCULATION APRÈS LA DATE DE L'OFFRE (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME CI-APRÈS), MAIS AVANT L'HEURE D'EXPIRATION (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME CI-APRÈS).

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

visant le dépôt d'Actions ordinaires de

O3 MINING INC.

en réponse à l'Offre présentée le 19 décembre 2024 par

AGNICO EAGLE ABITIBI ACQUISITION CORP.,
filiale en propriété exclusive de
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DE TORONTO) LE 23 JANVIER 2025 (LA « DATE D'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE PAR L'INITIATEUR (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME CI-APRÈS) CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

UTILISEZ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, SI VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE INSCRIT, OU L'OPTION EN LIGNE DE LIVRAISON GARANTIE OFFERTE PAR CDS, SI VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE VÉRITABLE, ET VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE, MAIS QUE :

1. VOTRE OU VOS CERTIFICATS, VOTRE OU VOS RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE OU AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS ACCESSIBLES DANS L'IMMÉDIAT;
2. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE REMETTRE VOTRE OU VOS CERTIFICATS OU VOTRE OU VOS RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À LAUREL HILL ADVISORY GROUP (LE « DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION ») AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION À L'ADRESSE INDICUÉE DANS LES PRÉSENTES;
3. VOUS NE POUVEZ PAS EFFECTUER LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DE VOS ACTIONS ORDINAIRES EN TEMPS OPPORTUN.

L'offre (l'« **Offre** ») est présentée par Agnico Eagle Abitibi Acquisition Corp. (l'« **Initiateur** »), filiale en propriété exclusive de Mines Agnico Eagle Limitée, en vue de l'achat, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'Offre, telles qu'elles sont décrites dans la Note d'information ci-jointe datée du 19 décembre 2024 (collectivement, l'« **Offre et note d'information** »), de la totalité des actions ordinaires (« **Actions ordinaires** ») émises et en circulation de O3 Mining Inc. (« **O3** »), y compris les Actions ordinaires qui pourraient être

prises en circulation après la date de l'Offre, mais avant l'Heure d'expiration, par suite de l'exercice, de l'échange ou du rachat de Titres convertibles. Conformément à l'Offre, les porteurs d'Actions ordinaires (les « **Actionnaires** ») recevront 1,67 \$ en espèces par Action ordinaire déposée en réponse à l'Offre (déduction faite des retenues d'impôt applicables).

Le présent Avis de livraison garantie (l'« **Avis de livraison garantie** ») ou l'option en ligne de livraison garantie offerte par CDS ne peuvent être utilisés que si :

- a) Le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tout autre document attestant les Actions ordinaires détenues par un Actionnaire inscrit et qui doivent être déposées en réponse à l'Offre ne sont pas immédiatement accessibles;
- b) l'Actionnaire inscrit n'est pas en mesure de remettre le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tous les autres documents requis au Dépositaire et agent d'information au plus tard à l'Heure d'expiration à l'adresse indiquée dans les présentes;
- c) l'Actionnaire véritable ne peut pas effectuer la procédure de transfert par inscription en compte des Actions ordinaires qui doivent être déposées en réponse à l'Offre en temps opportun.

Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'Offre seront effectués en dollars canadiens.

Les modalités et les conditions de l'Offre sont intégrées par renvoi dans le présent Avis de livraison garantie et en font partie intégrante. Les termes qui sont utilisés dans le présent Avis de livraison garantie sans y être définis, mais qui sont définis dans le glossaire de l'Offre et note d'information, ont le sens qui leur est attribué dans l'Offre et note d'information ci-jointe. L'Offre et note d'information contient des renseignements importants, et les Actionnaires sont priés de la lire intégralement.

Dans le présent Avis de livraison garantie, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Tel qu'il est indiqué à la rubrique 3 de l'Offre, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* », si a) un Actionnaire inscrit souhaite déposer des Actions ordinaires en réponse à l'Offre et que (i) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou les autres documents attestant les Actions ordinaires ne sont pas immédiatement accessibles (ou (ii) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe et tous les autres documents requis ne peuvent pas être remis au Dépositaire et agent d'information au plus tard à l'Heure d'expiration, ou b) l'Actionnaire véritable ne peut effectuer la procédure de transfert par inscription en compte d'Actions ordinaires en temps opportun (par exemple, si les Actions ordinaires de cet Actionnaire sont détenues dans un portefeuille restreint auprès d'un courtier en placement ou d'une institution financière), ces Actions ordinaires pourront néanmoins être déposées en réponse à l'Offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un Établissement admissible ou par son entremise;
- b) un Avis de livraison garantie (imprimé sur papier ROSE) dûment rempli et signé, comprenant une garantie de livraison d'un Établissement admissible dont le libellé figure dans les présentes, parvient au Dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent Avis de livraison garantie, au plus tard à l'Heure d'expiration, ou dans le cas d'un transfert par inscription en compte, au moyen du mécanisme de livraison garantie en ligne de CDSX;
- c) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tout autre document attestant les Actions ordinaires déposées, en suivant le modèle indiqué aux fins de transfert, ainsi qu'une Lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la Lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des Actions ordinaires déposées et tous les autres documents requis par les modalités de l'Offre et de la Lettre d'envoi, parviennent au Dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la Lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSXV suivant l'Heure d'expiration.

Le présent Avis de livraison garantie doit être remis en main propre ou par messenger ou envoyé par courriel (en faisant suivre l'original) ou par la poste au Dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent Avis de livraison garantie, au plus tard à l'Heure d'expiration, et doit comprendre la garantie d'un Établissement admissible suivant le modèle figurant dans les présentes. La remise de l'Avis de livraison garantie et de la Lettre d'envoi accompagnés du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe attestant les Actions ordinaires et de tous les autres documents requis à une autre adresse postale ou électronique que celle indiquée dans l'Avis de livraison garantie ne constitue pas une remise conforme aux conditions de livraison garantie. Les entrées en vue d'une livraison garantie en ligne dans le CDSX doivent également être effectuées au plus tard à l'Heure d'expiration, et une confirmation d'inscription en compte pour les Actions ordinaires déposées doit être reçue de CDS. Le règlement des Actions ordinaires déposées pour les livraisons garanties en ligne par voie électronique dans le CDSX doit être effectué au moyen d'un transfert par inscription en compte de ces Actions ordinaires déposées avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSXV suivant l'Heure d'expiration. Il est entendu que les livraisons garanties en ligne effectuées au moyen du mécanisme de livraison garantie en ligne du CDSX ne peuvent être effectuées que par le processus de transfert par inscription en compte dans le compte du Dépositaire et agent d'information auprès de CDS décrit ci-après et NON par le dépôt du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe en format papier. Les Intermédiaires doivent s'assurer de bien suivre les directives et de respecter rigoureusement les délais indiqués par CDS.

Un « **Établissement admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un établissement garant admissible participant à un programme de garantie de signature Medallion approuvé, d'un établissement qui participe au programme Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), au Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou au Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange.

Le soussigné comprend et reconnaît que le prix des Actions ordinaires qui seront déposées et dont l'Initiateur prendra livraison ne sera réglé qu'après que le Dépositaire et agent d'information aura reçu, dans les délais prévus : (i) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tout autre document attestant les Actions ordinaires (ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte en faveur du Dépositaire et agent d'information, une confirmation d'inscription en compte des Actions ordinaires); (ii) une Lettre d'envoi dûment remplie et signée visant ces Actions ordinaires, les signatures devant être garanties, au besoin, conformément aux instructions énoncées dans la Lettre d'envoi ou, dans le cas des Actions ordinaires déposées selon la procédure de transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte; (iii) tous les autres documents requis par la Lettre d'envoi avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSXV suivant l'Heure d'expiration.

L'Initiateur tranchera, à son entière appréciation, toutes les questions relatives à la validité, à la forme, à l'admissibilité (y compris, sans limitation, la réception dans les délais prévus) et à l'acceptation des Actions ordinaires déposées en réponse à l'Offre. Les Actionnaires déposants conviennent que ces décisions seront définitives et exécutoires. L'Initiateur se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt qui, à son avis, n'est pas fait en bonne et due forme ou dont l'acceptation pourrait être illégale selon les Lois de tout territoire concerné. L'Initiateur se réserve le droit absolu de renoncer à invoquer tout vice de forme ou toute irrégularité dans le dépôt d'Actions ordinaires. Rien n'oblige l'Initiateur, le Dépositaire et agent d'information ou toute autre personne à donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité constaté à l'égard d'un dépôt, et ces personnes ne sauraient être tenues responsables de l'omission de donner un tel avis. L'interprétation par l'Initiateur des modalités et des conditions de l'Offre, de la Note d'information, de la Lettre d'envoi, du présent Avis de livraison garantie et de tout autre document connexe est définitive et exécutoire.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas des intérêts ne s'accumuleront ni des montants ne seront versés par l'Initiateur ou le Dépositaire et agent d'information à quiconque déposera des Actions ordinaires en raison de tout retard dans le règlement du prix des Actions ordinaires acceptées aux fins de paiement dans le cadre de l'Offre et que la contrepartie des Actions ordinaires déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera identique à la contrepartie des Actions ordinaires déposées auprès du Dépositaire et agent d'information avant l'Heure d'expiration, même si les certificats ou les autres documents attestant les Actions ordinaires déposées, qui doivent être remis selon la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'Offre, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* », ne sont pas remis au Dépositaire et agent d'information, de sorte que le paiement fait par le Dépositaire et agent d'information pour ces Actions ordinaires ne sera fait qu'après la prise de livraison des Actions ordinaires dans le cadre de l'Offre et le règlement du prix de ces Actions ordinaires.

Tous les pouvoirs conférés dans les présentes sont irrévocables dans la mesure permise par les Lois applicables. Ils pourront être exercés advenant l'incapacité juridique ultérieure de l'Actionnaire et, dans la mesure permise par les Lois applicables, ils demeureront valides malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité de l'Actionnaire, et toutes les obligations de l'Actionnaire qui sont prévues dans les présentes lieront ses héritiers, ses liquidateurs ou ses exécuteurs testamentaires, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit.

Les Actionnaires doivent communiquer avec le Dépositaire et agent d'information pour obtenir de l'aide sur la façon d'accepter l'Offre et de déposer les Actions ordinaires auprès du Dépositaire et agent d'information. Le Dépositaire et agent d'information, Laurel Hill Advisory Group, peut être joint par téléphone, sans frais en Amérique du Nord, au 1-877-452-7184, et de l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 1-416-304-0211, ou encore par courriel, à l'adresse assistance@laurelhill.com.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE REMIS EN MAIN PROPRE OU PAR MESSAGER OU ENVOYÉ PAR COURRIel (EN FAISANT SUIVRE L'ORIGINAL) OU PAR LA POSTE AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION, À SON BUREAU SITUÉ À TORONTO, EN ONTARIO, DONT L'ADRESSE EST INDICUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION, ET DOIT COMPRENDRE LA GARANTIE D'UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE SUIVANT LE MODÈLE FIGURANT DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ET DE LA LETTRE D'ENVOI ACCOMPAGNÉS DU OU DES CERTIFICATS OU DU OU DES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES ET DE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À UNE AUTRE ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE QUE CELLE INDICUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE CONSTITUE PAS UNE REMISE CONFORME AUX CONDITIONS DE LIVRAISON GARANTIE. LES ACTIONNAIRES VÉRITABLES QUI UTILISENT L'OPTION EN LIGNE DE LIVRAISON GARANTIE OFFERTE PAR CDS NE DOIVENT PAS REMPLIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EN FORMAT PAPIER. IL EST ENTENDU QUE LES LIVRAISONS GARANTIES EN LIGNE EFFECTUÉES AU MOYEN DU MÉCANISME DE LIVRAISON GARANTIE EN LIGNE DE CDSX NE PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉES QUE PAR LE PROCESSUS DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DANS LE COMPTE DU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION AUPRÈS DE CDS DÉCRIT CI-APRÈS ET NON PAR LE DÉPÔT DU OU DES CERTIFICATS OU DU OU DES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE EN FORMAT PAPIER. LES INTERMÉDIAIRES DOIVENT S'ASSURER DE BIEN SUIVRE LES DIRECTIVES ET DE RESPECTER RIGOREUSEMENT LES DÉLAIS INDICUÉS PAR CDS.

LA LIVRAISON GARANTIE NE PRENDRA EFFET QU'AU MOMENT OÙ LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION RECEVRA RÉELLEMENT LE OU LES CERTIFICATS, LE OU LES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE OU LES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES VISÉES PAR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, LA LETTRE D'ENVOI, LE OU LES CERTIFICATS, LE OU LES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE OU LES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES QUI L'ACCOMPAGNENT ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À SON BUREAU SITUÉ À TORONTO, EN ONTARIO, OÙ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EST LIVRÉ. L'EXÉCUTION DE LA LIVRAISON GARANTIE EN LIGNE NE PRENDRA EFFET QUE PAR LE DÉPÔT DES ACTIONS ORDINAIRES AU MOYEN DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DE CDS

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR AVALISER DES SIGNATURES SUR LA LETTRE D'ENVOI. LA SIGNATURE APPOSÉE SUR LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE OU D'UNE AUTRE FAÇON JUGÉE ACCEPTABLE PAR LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION (TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST REQUISE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTIONNAIRE DÉPOSANT QUI EST UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE) SI ELLE EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES OU SI LES ACTIONS ORDINAIRES QUI NE SONT PAS ACQUISES DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES À UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT OU ENVOYÉES À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT QUI EST INDICUÉE DANS LES REGISTRES DE O3, OU ENCORE SI UN PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ EN FAVEUR D'UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES. SI UNE LETTRE D'ENVOI EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE

LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES ATTESTÉES PAR LE OU LES CERTIFICATS OU LE OU LES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE DÉPOSÉS AVEC CES ACTIONS, LE OU LES CERTIFICATS OU LE OU LES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE DEVRONT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UNE PROCURATION DE TRANSFERT D'ACTIONS APPROPRIÉE DÛMENT REMPLIE PAR LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT, OU DANS LE CAS DES ACTIONS ORDINAIRES ATTESTÉES PAR UN CERTIFICAT, ÊTRE ENDOSSÉS, DANS CHAQUE CAS, LA SIGNATURE APPOSÉE À L'ENDROIT PRÉVU POUR L'ENDOSSEMENT OU SUR LA PROCURATION DE TRANSFERT D'ACTIONS DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE. AU BESOIN, LES ACTIONNAIRES DOIVENT COMMUNIQUER AVEC LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION POUR OBTENIR UNE PROCURATION DE TRANSFERT D'ACTIONS À CETTE FIN.

LES DÉPÔTS D'ACTIONS ORDINAIRES EN RÉPONSE À L'OFFRE NE SERONT PAS ACCEPTÉS DE LA PART D'ACTIONNAIRES SE TROUVANT DANS DES TERRITOIRES DANS LESQUELS L'ACCEPTATION DE L'OFFRE SERAIT ILLÉGALE NI POUR LE COMPTE DE TELS ACTIONNAIRES. PAR LES PRÉSENTES, LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE QU'IL N'AGIT PAS POUR LE COMPTE OU AU BÉNÉFICE D'UNE PERSONNE D'UN TEL TERRITOIRE, QU'IL NE SE TROUVE PAS DANS UN TEL TERRITOIRE ET QU'IL NE FAIT PAS PARVENIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DEPUIS UN TEL TERRITOIRE.

Par les présentes, le soussigné dépose auprès de l'Initiateur, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'Offre, telles qu'elles sont décrites dans l'Offre et note d'information, du présent Avis de livraison garantie, dont il accuse réception par les présentes, les Actions ordinaires indiquées ci-après, conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 de l'Offre, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* ».

LISTE DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE

(En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre au présent Avis de livraison garantie une liste conforme au modèle ci-après.)

Numéro de certificat ou numéro de compte SID (si connu)*	Nom auquel les Actions ordinaires sont immatriculées (veuillez inscrire le nom tel qu'il est écrit sur le certificat ou le Relevé d'inscription directe)	Nombre d'Actions ordinaires attestées par le certificat**	Nombre d'Actions ordinaires déposées**
TOTAL :			

* Il n'est pas nécessaire d'inscrire un numéro de certificat si les Actions ordinaires sont représentées par un Relevé d'inscription directe. Le système d'inscription directe (le « SID ») est un système qui permet de détenir des actions sous forme d'inscription en compte sans que soit délivré un certificat matériel d'actions attestant la propriété. Les actions sont plutôt détenues et inscrites électroniquement dans les systèmes d'inscription de l'agent des transferts d'un émetteur et leur propriété peut être confirmée dans le Relevé d'inscription directe.

** Sauf indication contraire, le nombre total d'Actions ordinaires attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE	
Signature de l'Actionnaire	Adresse
Nom (en caractères d'imprimerie)	
Date	Code postal/zip
Courriel	Numéro de téléphone (jour)

GARANTIE DE LIVRAISON
(Ne pas utiliser comme garantie de signature)

Le soussigné, un Établissement admissible, garantit la livraison au Dépositaire et agent d'information, à son adresse indiquée aux présentes, des certificats ou autres documents attestant les Actions ordinaires déposées aux termes des présentes, dans une forme appropriée aux fins de transfert, accompagnés d'une Lettre d'envoi, dûment remplie et signée conformément aux instructions qui y figurent (avec garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte des Actions ordinaires déposées, et tous les autres documents requis selon les modalités de l'Offre et de la Lettre d'envoi, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la Lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSXV suivant l'Heure d'expiration.

L'omission de se conformer à ce qui précède pourrait entraîner une perte financière pour cet Établissement admissible.

Nom de la société	Signature autorisée
Adresse de la société	Nom
Code postal/zip	Titre
Indicatif régional et numéro de téléphone	Date
Courriel	

NE PAS ENVOYER UN OU DES CERTIFICATS, UN OU DES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE OU D'AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CES CERTIFICATS OU CES AUTRES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

**Le Dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'Offre est
Laurel Hill Advisory Group**



70 University Avenue, Suite 1440 Toronto (Ontario) M5J 2M4

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DES ACTIONNAIRES

Sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-304-0211

Courriel : assistance@laurelhill.com

POUR EFFECTUER LE DÉPÔT DES ACTIONS

Par courriel : inquiries@laurelhill.com

Par télécopieur : 1-416-646-2415

Par la poste :

PO Box 370 STN Adelaide Toronto (Ontario) M5C 2J5 Canada

Par courrier recommandé ou par messenger :

70 University Avenue, Suite 1440 Toronto (Ontario) M5J 2M4 Canada

Compte tenu des problèmes de livraison du courrier prévus à la suite de la grève à Postes Canada, les Actionnaires inscrits sont priés d'effectuer le dépôt de leurs actions par messenger ou en personne, en prenant des dispositions avec le Dépositaire et agent d'information.